

Les 80 ans du CNR



ÉCRIVONS LA SUITE
DES JOURS
HEUREUX

La CGT a participé activement à la construction du programme du CNR

Le 15 mars 2024 sera le quatre-vingtième anniversaire de l'adoption du programme du **CNR** - « **Les jours heureux** » auquel la CGT a fortement contribué, représentée à l'époque par notre camarade Louis Saillant.

À l'occasion de cet anniversaire, la CGT souhaite montrer comment les acquis de la Libération avaient permis un développement économique et social du pays [à l'opposé de ce que Macron met en œuvre aujourd'hui](#).

Il n'est pas question de célébrer une vision mythifiée et nostalgique du passé ou des événements, mais de rappeler que si le monde a changé, **les exigences de la CGT restent les mêmes**, avec un élément nouveau : celui des questions environnementales à lier inévitablement, en 2024, aux questions sociales.

La CGT agit toujours pour une société démocratique, libérée de l'exploitation capitaliste et des autres formes d'exploitation et de domination, contre les discriminations de toutes sortes.

Les luttes d'hier nourrissent les combats de demain.

Nous sommes à un moment charnière, de bascule, de recul des droits.

À l'image de notre engagement quotidien [contre les idées d'extrême droite](#), pour les libertés publiques et dans un enjeu de [conquêtes de nouveaux droits](#), afin de porter notre projet de transformation de la société, la CGT appelle les militant·es à venir nombreux·ses le **vendredi 15 mars 2024**.

Quelques éléments de rappel historique

En mars 1943, Jean Moulin reçoit du général de Gaulle la mission d'unifier la Résistance au sein d'un **Conseil de la Résistance**. Il se réunit à Paris pour la première fois le 27 mai 1943.

Il rassemblait sous la présidence de Jean Moulin huit représentants des mouvements de résistance, six des partis politiques et deux des centrales syndicales ouvrières dont **Louis Saillant pour la CGT**.

Le Conseil de la Résistance - qui devient le **Conseil national de la Résistance (CNR)** à l'automne 1943 - avait une double fonction :

- être « un embryon de la représentation nationale » en exprimant les diverses tendances de la Résistance ;
- faire appliquer en France les décisions du Comité français de la Libération nationale (CFLN) qui sera créé le 3 juin 1943.

L'idée d'un programme commun issu des mouvements de la Résistance avait été portée par Léon Blum dès 1942.

Mis en forme par Pierre Villon, du Parti communiste français - PCF, le Programme d'action de la Résistance, qui deviendra après la Libération le Programme du **CNR**, résulte d'un compromis à partir de **différents textes dont celui de la CGT, présenté en septembre 1943.**

Le programme du **CNR** avait une double dimension :

- « Un plan d'action immédiate » qui concerne l'action de la Résistance intérieure française ;
- « Des mesures à appliquer dès la libération du territoire » :
 - l'établissement de la **démocratie**,
 - la mise en place du **suffrage universel** (mais seulement masculin !),
 - la **refonte** du système éducatif,
 - l'établissement d'un plan complet de **Sécurité sociale**,
 - nationalisation** des grands moyens de production, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol...,
 - le **droit au travail** et le **droit au repos**,
 - une **extension des droits** politiques, sociaux et économiques des populations « indigènes et coloniales » (sans évoquer une possible autodétermination !).

La CGT a participé activement à la construction du programme du CNR.

En particulier par le rôle de notre camarade **Louis Saillant**, présent dès la première réunion le 27 mai ,1943, **membre du bureau permanent** de 5 membres à partir de septembre 1943, et **élu à la présidence du CNR**, à l'unanimité, le 11 septembre 1944.

Mais cette place **importante de la CGT dans l'élaboration d'un programme** qui exprimait l'unité de la Résistance mais aussi la volonté d'établir une véritable démocratie économique et sociale **a été invisibilisée.**

Il est temps de remettre le syndicalisme CGT à la place qu'il mérite.

Pour la CGT, il ne s'agit pas seulement de commémorer cet évènement historique mais de replacer le programme du CNR dans le contexte d'aujourd'hui, alors que la [menace de l'extrême droite est de plus en plus réelle.](#)

S'il n'est pas question de vouloir « rejouer » l'histoire, les points communs avec les années trente sont frappants :

- un capitalisme en fin de cycle ;
- les menaces sur les libertés ;
- la justice sociale abandonnée ;
- une 5e République à bout de souffle ;
- la montée du populisme et de l'extrême droite ;
- la montée de la militarisation et le retour de guerres conventionnelles ;
- la désunion des forces progressistes ;
- la recherche de boucs émissaires...

Les points clés du programme du CNR sont toujours valables aujourd'hui et notamment :

- **le lien entre résistance et alternative,**
- **le lien entre liberté, démocratie et propriété du capital,**
- **le lien entre la paix et la justice sociale.**

Ce programme, issu d'un compromis, comportait des manques et notamment **les droits des femmes, qui bien qu'ayant joué un rôle majeur dans la résistance en sont absentes**, même concernant la possibilité de voter.

De même pour les colonies et **le droit à l'autodétermination des peuples n'est pas abordé.**

Enfin, parmi les nouvelles dimensions, incontournables aujourd'hui, **la question environnementale** qui évidemment ne se posait pas en 1944.

[Le capital détricote depuis plusieurs décennies les acquis du CNR](#)

Le Medef ne s'est jamais caché dans sa volonté de défaire ce qui a pu être fait à la Libération. Ainsi Denis Kessler, ancien vice-président du Medef, utilisait en 2007, sous Sarkozy, le programme du CNR pour désigner l'ensemble des réformes de 1945 :

« Le modèle social français est le pur produit du Conseil national de la Résistance. Un compromis entre gaullistes et communistes.

Il est grand temps de le réformer, et le gouvernement s'y emploie. Les annonces successives des différentes réformes par le gouvernement peuvent donner une impression de patchwork, tant elles paraissent variées, d'importance inégale, et de portées diverses : statut de la fonction publique, régimes spéciaux de retraite, refonte de la Sécurité sociale, paritarisme... À y regarder de plus près, on constate qu'il y a une profonde unité à ce programme ambitieux.

La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là.

Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance ! ».

Quelques dates clés ↓

- ✓ 27 juillet 1944 (avant la Libération de Paris) : le Gouvernement provisoire, depuis Alger, **rétablit la liberté syndicale et abolit la Charte du travail.**
- ✓ 26 août et 30 septembre 1944 : organisation de la presse, **interdiction des concentrations.**
- ✓ 5 octobre 1944 : **droit de vote des femmes.**
- ✓ 16 janvier 1945 : **nationalisation** des usines Renault avec confiscation des biens de Louis Renault.
- ✓ 22 février 1945 : institution des **comités d'entreprise.**
- ✓ 26 juin 1945 : **transfert à l'État des actions** des compagnies Air France et Air Bleu.
- ✓ 4 octobre 1945 : ordonnance de **base de la Sécurité sociale.**
- ✓ 17 octobre 1945 : loi sur le statut du fermage et du métayage.
- ✓ 2 décembre 1945 : **nationalisation** de la Banque de France et de quatre grandes banques.
- ✓ 21 février 1946 : rétablissement de la **loi des quarante heures.**
- ✓ 28 mars 1946 : vote de la loi sur la **nationalisation de l'électricité et du gaz.**
- ✓ 24 avril 1946 : **nationalisation** des grandes compagnies d'assurances.
- ✓ 25 avril 1946 : extension du nombre et des attributions des comités d'entreprises.
- ✓ 26 avril 1946 : **généralisation de la Sécurité sociale** incluant la retraite des vieux.
- ✓ 19 octobre 1946 : loi sur le **statut** de la fonction publique

**Il y a 80 ans naissait le programme des
"jours heureux"**

**Quelles leçons tirer du programme du CNR dans
le contexte actuel, alors que la menace de
l'extrême droite est de plus en plus réelle ?**